



2. LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Concernant l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, dans la note technique du « porter à connaissance », a fait le constat suivant :

- avec une aire urbaine regroupant **63 000 habitants**, l'agglomération caladoise, neuvième agglomération de Rhône-Alpes, dispose d'une situation géographique remarquable dans le couloir de la Saône en amont de Lyon. Cette position stratégique génère aussi des contraintes pour les déplacements et la vie des habitants, notamment avec l'existence de plusieurs coupures urbaines, et des nuisances liées aux infrastructures ;
- à **30 km** de Lyon, l'agglomération caladoise apparaît relativement autonome et structurante pour le nord du département du Rhône. Elle assure un rôle économique, scolaire, commercial et administratif majeur pour le Beaujolais, le Val de Saône et la frange ouest de la Dombes. Elle s'affirme notamment avec un bassin de **25 000 emplois** et une zone de chalandise commerciale de **100 000 habitants** ;
- l'essor urbain de l'agglomération se fait de part et d'autre de la Saône, de façon contrastée. Le développement résidentiel s'est principalement réalisé sur les communes périphériques, notamment dans l'Ain, moins contraintes par les éléments naturels et viticoles. De plus, la rive droite de la Saône se caractérise par une dominante d'activités économiques et de services, localisés près des infrastructures, contrairement au paysage résidentiel de la rive gauche. Il en résulte un déséquilibre entre l'habitat, l'emploi, les équipements et les services qui conduit à l'accroissement des déplacements, lesquels sont effectués pour une très grande majorité en voiture ;
- en matière de déplacement, le fonctionnement est organisé selon différentes échelles : échelle métropolitaine lyonnaise, échelle du Val-de-Saône/Beaujolais/Dombes, échelle de l'agglomération, échelle des communes. La nécessité sera de mettre en place une politique des déplacements cohérente entre ces différentes échelles.

Partant de ce constat, la Communauté a réalisé un état des lieux de la situation des déplacements sur l'agglomération. La finalité d'un diagnostic étant de servir de base à l'élaboration d'une politique générale, seuls les principaux éléments seront repris dans le document du PDU.

La synthèse du diagnostic s'articule autour de cinq points :

- les relations quotidiennes domicile/travail en quelques chiffres ;
- le développement urbain ;
- la structure des déplacements et la mobilité ;
- les impacts des déplacements sur le cadre de vie ;
- l'accessibilité à l'échelle de l'agglomération.

1. LES RELATIONS DOMICILE/TRAVAIL EN QUELQUES CHIFFRES

En 1999, selon le recensement général de la population (RGP), 24 280 flux entrant quotidiens étaient dénombrés sur le territoire de la Communauté d'agglomération dont :

- **4%** proviennent de Lyon, Villeurbanne, Caluire,
- **18%** viennent du département de l'Ain,
- **15%** viennent du Beaujolais.

Toujours selon le RGP 1999, **62%** des actifs habitent et travaillent sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Cela représente **11 150** échanges quotidiens internes. Ce chiffre induit **6 700** sorties et **13 130** entrées quotidiennes soit **19 830** échanges externes.